

	<b>COMPTE RENDU</b>
	<b>COMITE SYNDICAL DU 8 JUIN 2021</b>

Membres présents participant au vote :

**Communauté de Communes Porte de Maurienne :** Josyane BAZIN, André BRUNET, Jacky DEMONNAZ, Hervé GENON, Jean-Claude PERRIER, Yves LOISEL.

**Communauté de Communes du Canton de La Chambre :** Laure PION, Patrick PROVOST, Serge BONNETTI, Philippe GIRARD, Lionel COMBET, Bernard GAIDOZ, Bernard CHENE, Marie-France RANCUREL.

**Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan :** Christian FRAISSARD, Jean-Paul MARGUERON, Philippe ROLLET, Pascale OUSTRY, Martine MASSON, Sophie VERNEY, Yves DURBET, Eric VAILLAUT, Daniel CROSAZ, Edith GACHET, Marie DAUCHY, Dominique JACON, Bruno RAMBAUD, Marie RAMOS CAMACHO, Brigitte VIOLA, Guillaume TROCHET.

**Communauté de Communes Maurienne Galibier :** Josiane JACOB, Bernard JUILLARD, Alexandre ALBRIEUX, Gaëtan MANCUSO.

**Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise :** Jérémy TRACQ, Jacques ARNOUX, Stéphane BOYER, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI.

**Date convocation :** 28 mai 2021

**Délégués en exercice :** 56

**Présents :** 39

**Votants :** 39

**1 – APPROBATION du Procès-Verbal de la séance du 30 mars 2021 :** le Comité Syndical, à l'unanimité **approuve** le compte rendu du 30 mars 2021.

**2 – EVALUATION DU PROGRAMME LEADER :**

La présentation projetée en séance peut se résumer dans l'annexe n°1.

*Depuis le Comité Syndical, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a confirmé, en date du 11 juin, l'attribution au GAL Maurienne d'une enveloppe supplémentaire de transition de 427 438 €, portant le montant des crédits européens affectés au programme à 1 906 438 €. Cette enveloppe est à engager d'ici la fin de l'année 2022.*

Monsieur ALBRIEUX signale à l'assemblée que la programmation Leader 2021-2027 dont on ne connaît pas encore complètement les grands axes, devra faire l'objet d'un positionnement du SPM si le territoire se porte candidat sur une des futures thématiques.

**3 – ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES MAURIENNE (EEA) :**

Le Comité Syndical, à l'unanimité **approuve** :

**3.1 l'adaptation de la facturation des droits d'inscription 2020-2021 en adoptant :**

- la facturation au prorata temporis sur une base de 33 semaines de cours du lundi 14 septembre 2020 au samedi 26 juin 2021 (hors vacances scolaires) pour les usagers n'ayant pas souhaité recevoir de télé-enseignement.

- la facturation pour 1/3 des sommes dues sur les semaines concernées, au prorata temporis sur une base de 33 semaines de cours pour les usagers du parcours découverte et des pratiques musicales collectives.

- la facturation au prorata temporis sur un total de 33 semaines de cours pour les élèves ayant abandonné le cursus en cours d'année pour un cas de force majeure.

**3.2 la fixation du montant des droits d'inscription 2021-2022 tels qu'ils sont présentés dans l'annexe n°2**

**3.3 le règlement intérieur des usagers de l'EEA Maurienne**

**4 – CONVENTIONS :**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise :

**4.1 le Président à signer la convention liant le SPM aux 5 EPCI-FP de Maurienne pour le reversement des bonifications de Maurienne Expansion selon les montants suivants :**

EPCI	Clé de répartition	Montant attribué
CCPM	10,65 %	3.979,28 €
4C	14,99 %	5.600,88 €
3CMA	37,63 %	14.060,11 €
CCMG	14,95 %	5.585,93 €
CCHMV	21,78 %	8.137,90 €

**4.2 le Président à signer la convention liant le SPM aux collectivités suivantes pour le reversement des participations des usagers aux coûts de location des Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour les années 2019 et 2020 selon les montants ci-dessous :**

COLLECTIVITES	MONTANT
Communauté de Communes Porte de Mne	780.23 €
Commune de Saint François Longchamp	624.23 €
Commune de Valmeinier	548.62 €
Commune de Modane	427.62 €

**4.3 le Président à signer la convention de partenariat entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et le groupement « Montagnes de Savoie » constitué de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, la Communauté d'Agglomération d'Arlyère et le SPM, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE Session 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) dit programme SEQUOIA.**

Ce dernier permet au groupement de bénéficier d'un montant d'aides maximum allouées de 424 111 € pour la mise en œuvre d'un projet à hauteur de 1 410 221 € HT, à réaliser entre le 15/03/2021 et le 31/03/2023, visant à l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments publics et concernant environ 15 bâtiments équipés pour la mesure des consommations d'énergie, 80 audits énergétiques financés à hauteur de 50% dans la limite de 239 000 € d'aide, 21 bâtiments faisant l'objet de la maîtrise d'œuvre travaux.

**5 – GRILLE TARIFAIRE 2021 POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE DE LOCATION VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) A L'ECHELLE MAURIENNE en libre service :**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide les tarifs ci-dessous

Tarifs journée	
10mn	gratuite
1h	5 €
4h	10 €
8h	20 €
Obtention d'un badge RFID au coût de 5 €	

## **6 – TELETRANSMISSION ACTES :**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, **décide** de procéder à la télétransmission des actes règlementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité par voie électronique sécurisée et donne son accord pour que le Président signe la convention de mise en œuvre de cette télétransmission avec la Préfecture de Savoie.

## **7 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU PAPI D'INTENTION DE L'ARC :**

Dans la continuité des décisions prises le 30 mars 2021, le Comité Syndical, à l'unanimité, **valide** l'engagement du SPM à porter les actions dont il est maître d'ouvrage (Cf annexe n°3), dit qu'il assurera l'animation de la démarche ainsi que la mise en œuvre des moyens nécessaires à leur bonne réalisation, sollicite l'Etat pour le financement des opérations et déposera des demandes auprès d'autres co-financeurs.

## **8 – RESSOURCES HUMAINES :**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, **approuve** :

**8.1 la modification de la charte sur le télétravail** à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire, portant à 2 jours par semaine de télétravail pour les agents à temps complet et à 80 %, à 1.5 jours pour les agents à mi-temps, toujours hors mercredi et en rendant éligible le poste comptable au télétravail. Il est rappelé que sont non éligibles au télétravail, les postes d'accueil, agent d'entretien et les Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique.

**8.2 l'annualisation du temps de travail** pour les agents travaillant selon le rythme scolaire et notamment pour la secrétaire de l'EEA Maurienne qui exerce un temps partiel, sur autorisation, à raison de 21H00 hebdomadaires. Il est rappelé que l'annualisation du temps de travail n'est pas possible pour la filière enseignement artistique.

**8.3 le règlement concernant l'utilisation des véhicules du SPM.**

## **9 – DESIGNATIONS :**

Le Comité Syndical, à l'unanimité, **désigne** :

9.1 Messieurs Jacques ARNOUX (Vice-président GEMAPI) comme membre titulaire et Monsieur Patrick REFFET (délégué Communauté de Communes Porte de Maurienne) comme membre suppléant pour représenter le SPM à **l'Association du Bassin Versant de l'Isère**.

9.2 Monsieur Bernard JUILLARD (délégué Communauté de Communes Maurienne Galibier) pour siéger comme membre suppléant de Monsieur Hervé GENON au **Comité Technique du SPM**.

## **10 QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS :**

**10.1 Marchés publics passés en 2020 sur la plateforme** : un tableau lisible est joint au compte rendu en annexe n°4.

**10.2 procédure SCoT** : Messieurs le Président et Vice-président SCoT rappellent que la délibération d'approbation du SCoT (25 février 2020) a fait l'objet de 3 recours contentieux auprès du tribunal administratif (TA) de Grenoble :

- l'association France Nature Environnement (AURA et Savoie) et l'association "Comité de Savoie des clubs alpins et de montagne" (FFCAM-SAVOIE)
- l'association Valloire Nature Et Avenir (VNEA)
- l'association « Défense des membres de la copropriété dénommée Les Flocons d'Argent" à Aussois (DCFA)

Une requête en référé-suspension a également été déposée par FNE.

Ils informent l'assemblée que la décision du juge des référés de suspendre partiellement le SCoT (ordonnance du 9 avril 2021) n'a pas été suivie d'un pourvoi en conseil d'Etat par le SPM. Il a été décidé

de donner la priorité à l'organisation de la défense pour le jugement au fond (date d'audience inconnue).

Trois scénarii se dégagent pour bâtir la stratégie de défense :

a) défendre le SCoT dans l'état (tel qu'approuvé en février 2020)

b) défendre le SCoT en s'appuyant sur une modification réalisée en amont du jugement au fond (tenir compte de l'ordonnance du juge des référés tout en étant vigilant à ne pas porter atteinte à l'équilibre général du projet)

c) lancer une révision générale sans attendre le jugement au fond

Selon l'hypothèse de travail choisie, différents actes administratifs seront à produire par le SPM (arrêté du Président pour engager une modification, délibération pour prescrire une révision). A ce jour, une réflexion est poursuivie avec l'appui des conseils juridiques et des services de l'Etat pour étudier les avantages et les inconvénients de chaque scénario.

Le Comité Syndical sera tenu informé des avancements.

## Comité syndical juin 2021

Le SPM porte et anime une démarche ciblée sur la **diversification et la valorisation de l'offre alimentaire de Maurienne en circuit court** dans le cadre du programme européen de développement rural LEADER 2014-2020.

Doté d'une **enveloppe initiale de 1 275 000 €**, une enveloppe complémentaire nous a été accordé en **2020 portant l'enveloppe à 1 479 000 €**.

Faute de crédits suffisants, le programme a été fermé fin juin 2019.

Afin de répondre aux demandes déposées et de poursuivre la dynamique pendant la période de transition 2021-2022, le SPM est en attente de réponse pour une seconde enveloppe complémentaire.

L'exercice obligatoire de l'évaluation du programme est l'occasion de revenir sur 6 ans de politique de diversification de l'offre alimentaire et de développement des circuits courts en Maurienne.

### **La Stratégie locale de développement s'articule autour de 3 fiche-action :**

- Fiche action 1 : Encourager un secteur Agro-alimentaire dynamique et diversifié : soutien de l'  
=> Soutenir les agriculteurs en place et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs  
=> Favoriser la transformation des produits bruts
- Fiche action 2 : Commercialiser les produits locaux en circuits courts  
=> Structurer une offre diversifiée, complète et de qualité, mettre en place une logistique adaptée  
=> Promouvoir et valoriser les produits du territoire
- Fiche action 3 : Sensibiliser la population à l'agriculture de montagne et ses produits  
=> Sensibiliser la population à l'Agriculture locale durable, à l'Alimentation et la Santé  
=> Affirmer l'identité agricole et culinaire « Maurienne »

### **Une thématique qui mobilise une grande diversité d'acteurs**

Cette démarche est pilotée par un comité de programmation multisectoriel public/privé, à majorité privé. Ce comité réunit des membres impliqués :

- secteur agro-alimentaire : producteurs, transformateurs, métiers de bouche, distributeurs, les chambres consulaires agriculture, commerce et artisanat ;
- des organisations professionnelles : groupements de développements agricoles, unions commerciales, Maurienne Tourisme ;
- des acteurs publics : élus des 5 communautés de communes, du département, de la région, agence économique Auvergne Rhône Alpes.

**Un bilan très positif : diversité des projets, créations d'entreprises et d'emploi, soutien à de petits projets**  
Depuis la signature de la convention en février 2017, on compte **57 projets soutenus par 47 porteurs répartis sur toute la vallée, dont 90% de porteurs de projets privés.**

Ainsi **2,2 millions d'euros de projets ont été financés par 1,3 millions d'euros de subvention**, soit un taux d'aide public moyen de 59 %. Ces financements ont été possible avec la participation conjointe des fonds européens pour 990 904 € appelés par les co-financeurs nationaux partenaires : département de la Savoie et Conseil Savoie Mont-Blanc, Région Auvergne Rhône Alpes, les intercommunalités, l'autofinancement des structures publiques et l'Etat.

### **Une alimentation locale diversifiée et durable : un défi plus que jamais d'actualité**

L'évaluation du programme a réaffirmé l'enjeu de reterritorialiser l'alimentation en réponse à une demande sociétale forte et structurelle.

## ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MAURIENNE

## PARCOURS ET TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

	Quotient Familial 1 (0 à 384)	Quotient Familial 2 (385 à 959)	Quotient Familial 3 (960 à 1369)	Quotient Familial 4 (1370 à 2499)	Quotient Familial 5 (2500 et plus)
<b>DOMICILIES EN MAURIENNE</b>					
<b>DEBUTANTS</b>					
Eveil artistique (MS et GS de maternelle)	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €
Parcours découverte (du CP au CE2)	130 €	170 €	210 €	250 €	290 €
<b>MUSIQUE</b>					
Cycle 1, 2 ou 3 ou Hors-cycle – NB : le tarif est double pour un élève pratiquant un 2 <sup>ème</sup> instrument					
Tarif enfants-ados	160 €	210 €	260 €	310 €	360 €
Tarif adultes	410 €	490 €	570 €	650 €	730 €
Tarif quinzaine (réservé aux adultes)	205 €	245 €	285 €	325 €	365 €
Tarif bonifié PRATIQUE MUSICALE EN AMATEUR*	120 €	160 €	200 €	240 €	300 €
<b>Pratique collective seule</b>					
Tarif normal enfants-ados*	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €
Tarif normal adultes*	85 €	110 €	135 €	160 €	185 €
Tarif atelier chant semi-collectif ados*	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €
Tarif atelier chant semi-collectif adultes*	160 €	190 €	220 €	250 €	280 €
Tarif bonifié PRATIQUE MUSICALE EN AMATEUR*	120 €	160 €	200 €	240 €	300 €
<b>Pratique instrumentale seule</b>					
Tarif normal ados-adultes	540 €	650 €	760 €	870 €	980 €
Tarif sans proposition de pratique collective ados	160 €	210 €	260 €	310 €	360 €
Tarif sans proposition de pratique collective adultes	410 €	490 €	570 €	650 €	730 €
Tarif quinzaine (réservé aux adultes)	270 €	325 €	380 €	435 €	490 €
Tarif bonifié PRATIQUE MUSICALE EN AMATEUR*	120 €	160 €	200 €	240 €	300 €
Orchestre symphonique Maurienne seul*	65 €	80 €	95 €	110 €	125 €
<b>DANSE/THEATRE/ARTS PLASTIQUES</b>					
Théâtre enfants-ados	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €
Théâtre adultes	85 €	110 €	135 €	160 €	185 €
Danse enfants-ados	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €
Danse adultes	160 €	190 €	220 €	250 €	280 €
Arts plastiques enfants-ados année complète	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €
Arts plastiques enfants-ados demi-année	40 €	50 €	60 €	70 €	80 €
<b>ACCUEIL DE GROUPES MUSICAUX AMATEURS DANS LES LOCAUX DE L'EEA</b>					
Tarif par an et par personne	30 €				
Tarif par an et par groupe pour les groupes constitués en association	90 €				
<b>DOMICILIES HORS MAURIENNE</b>					
Le tarif correspondant au parcours choisi sera multiplié par 4 pour les mineurs et par 2 pour les majeurs, excepté pour l'Orchestre symphonique et pour les élèves inscrits dans une pratique musicale associative en amateur, où il sera le même que pour les résidents Maurienne. Le tarif est plafonné à 1600€ par an.					

\* pour les usagers inscrits dans une pratique musicale associative en amateur basée en Maurienne (harmonie, chorale, batterie-fanfare, groupe musiques actuelles ...). Ne peut concerner le 2<sup>ème</sup> instrument complémentaire.

\* offert pour tous les usagers inscrits en Cycle 1, 2 ou 3 ou Hors Cycle

NB : cette grille tarifaire vient compléter annuellement les éléments contenus dans le règlement intérieur usagers de l'EEA Maurienne.

N°Action	Opération	Coût en € HT	Coût en € TTC
<b>Axe 0 : Animation</b>			
0-1	Assurer l'animation et le suivi du PAPI d'intention		412 100 €
0-2	Organiser la concertation du public et la communication pour l'élaboration du PAPI complet		41 200 €
0-3	Elaborer le dossier de candidature du PAPI complet		30 000 €
<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>			
1-1	Réaliser un diagnostic global des enjeux en zone inondable de l'Arc et de la vulnérabilité du territoire selon le référentiel national		60 000 €
1-2	Suivi de l'Arc et des affluents	85 200 €	
1-3	Caractérisation des ouvrages de protection		
1-4	Etude diagnostic sur les seuils de stabilisation du lit de l'Arc	5 000 €	
1-5	Suivi des ouvrages de protection contre les inondations		
1-6	Etudes de danger sur les digues de classe B et C	1 360 000 €	
1-7	Etude pour l'amélioration du fonctionnement sédimentaire dans le secteur de St Michel de Maurienne	30 000 €	
1-8	Etude pour l'amélioration du fonctionnement sédimentaire et la diminution du risque inondation dans le secteur de l'Arc médian	100 000 €	
1-9	Etude sur le risque inondation dans la traversée de Termignon et plan de gestion sédimentaire pour l'Arc et le Doron	50 000 €	
1-10	Etude diagnostic, propositions d'aménagements contre le risque inondation sur la Valloirette et plan de gestion sédimentaire.	55 000 €	
1-13	Formation des élus et du personnel communal sur la gestion du risque inondation		14 400 €
1-14	Définition d'une stratégie de communication pour sensibiliser au risque inondation.		6 000 €
1-15	Communication sur le risque inondation et la culture du risque		480 €
1-16	Définir un plan pour la pose de repères de crue.		6 000 €
<b>Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations</b>			
2-1	Capitaliser les informations issues des dispositifs de prévision existants		
2-3	Réfléchir à la mise en place de dispositifs de prévision locaux		
<b>Axe 3 : Alerte et gestion de crise</b>			
3-1	Incitation des communes à la mise à jour de leur PCS et à la réalisation d'exercices de gestion de crise		
3-4	Mise en œuvre de la convention urgence		
<b>Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme</b>			
4-1	Accompagner les collectivités compétentes en matière d'urbanisme sur la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire		
4-2	Inciter les communes ou EPCI compétents susceptibles de bénéficier de travaux dans le cadre du PAPI complet à réaliser des zonages pluviaux		
4-3	Acquérir la maîtrise foncière des ouvrages classés en SE		
4-4	Réflexions sur la prise en compte du ruissellement dans l'aménagement du territoire		
<b>Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</b>			
5-1	Définition d'une stratégie pour la réalisation de démarches de réduction de la vulnérabilité sur les secteurs prioritaires.		
5-2	Assurer une veille sur le retour d'expérience des démarches de réduction de la vulnérabilité du territoire en contexte torrentiel		
<b>Axe 6 : Ralentissement des écoulements</b>			
6-1	Réaliser les études projet, l'AMC, les dossiers réglementaires et les démarches foncières pour l'aménagement du Saint-Antoine.	343 000 €	
6-2	Etude préalable à la restauration du torrent des Moulins à Epierre	75 000 €	
6-3	Etude PRO et dossiers réglementaires pour l'aménagement du Drairon à La Chapelle	105 000 €	
6-4	Mise en œuvre du plan d'entretien de la végétation		
6-5	Etude avant-projet pour la réduction du risque inondation à la confluence Arc-Claret à Bessans	15 000 €	
6-6	Etude AVP pour l'aménagement des confluences du Rieu Pessin et du Rieu Benoit à Valloire	40 000 €	
6-7	Etude AVP pour la création de chenal de dérivation sur le Burel à Lanslevillard	15 000 €	
6-8	Etude AVP/PRO pour la création d'un piège à flottants sur le Vigny	5 000 €	
6-9	Etude de faisabilité pour une seconde PDD sur la Ravoire à Pontamafrey	7 000 €	
6-10	Etude PRO pour l'aménagement du Bonrieu phase 2	20 000 €	
6-11	Etude de définition d'aménagements sur les affluents de l'Arc	30 000 €	
<b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>			
7-1	Etablir un mode d'organisation permettant au SPM d'assurer ses obligations en termes de surveillance et de gestion des systèmes d'endiguement.		
7-2	Etudier le fonctionnement du batardeau du système d'endiguement du Charmaix	10 000 €	
7-3	Etude AVP pour la hausse du niveau de protection d'ouvrages hydrauliques	30 000 €	
7-4	Installation de repères pour la surveillance des systèmes d'endiguement en crue	17 100 €	

Année	Commune	Cours d'eau	Type	Intitulé	Résumé	Début consult.	Fin consult.	Titulaire du marché	Montant HT
2020	Avrieux	Arc - St-Benoît	Marché de prestations	MOE pour le confortement des digues du quartier du Pont et le déclouonnement de la confluence entre le St-Benoît et l'Arc, Avrieux (73)	MOE	12/02/20	05/03/20	Egis Eau	21 842,00 €
2020	Avrieux	Arc - St-Benoît	Marché de travaux	Confortement des digues du quartier du pont et déclouonnement de la confluence entre le St Benoît et l'Arc à Avrieux (73)	Travaux	10/07/20	10/08/20	Martoja BTP	328 850,00 €
2020	Orelle	Poucet	Marché de travaux	Réouverture d'un chenal sur le cône de déjection du Poucet	Travaux	13/02/20	03/03/20	Duverney TP	21 850,00 €
2020	Val-Cenis (Lanslevillard)	Arcelle	Marché de travaux	Dalot Saint-Pierre. Suppression du dalot pour la mise en place de protections de berge et d'un pont	Travaux	26/03/20	29/04/20	Gravier BTP	218 724,95 €
2020				EDD et Constitution des dossiers d'autorisation de 4 SE Lot 1	EDD	07/05/20	05/06/20	Lombardi	89 000,00 €
2020				Arc - Saint-Antoine à Modane (73)					
				Arc - Charmaix à Modane et Fourneaux (73)					
				Arc - Saint-Gobain à Modane et Villarodin-Bourget (73)					
2020				EDD et Constitution des dossiers d'autorisation de 4 SE Lot 2	EDD	07/05/20	05/06/20	Hydretudes	37 305,00 €
2020				Arc - St-Michel à St-Michel-de-M. (73)					
2020	La Chambre	Bugeon	Marché de travaux	Travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de la Rizerie à La Chambre (73)	Travaux	05/08/20	28/08/20	Jacquemet	70 104,60 €
2020	Argentine	La Balme	Marché de travaux	Création d'une zone de dépôt sur le torrent de la Balme.	Travaux	06/07/20	04/08/20	Eiffage	165 291,00 €
2020	Montricher-Albanne	Arc	Marché de prestations	MOE pour les travaux de stabilisation du lit de l'Arc dans le secteur du Bochet - phase 2 (73)	MOE	02/07/20	27/07/20	RTM	51 560,00 €
2020	Vallée	Arc	Marché de prestations	Travaux d'entretien de la végétation. Bassin versant de l'Arc (73) - 2020-2021	Végét.	11/09/20	02/10/20	Alpes Paysage	208 350,00 €
2020	Montricher-Albanne	Arc	Marché de travaux	Stabilisation du lit de l'Arc dans le secteur du Bochet - phase 2. Création du seuil du Claret.	Travaux	12/11/20	10/12/20	Gpt VCT, Duverney TP, TP Manno	698 280,00 €